

PRÉFET DE LA RÉUNION

Direction  
de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement de La Réunion

Saint-Denis, le

12 MAR. 2018

Service prévention des risques naturels et  
routiers

Unité prévention des risques naturels

**RELEVÉ DE DÉCISIONS**  
Réunion du 6 mars 2018

**Objet :** Commune de St-André – procédure de révision du PPRi approuvé le 24 juin 2014 et élaboration du PPR multi-risques (inondation et mouvement de terrain)

**P.J. :** - 1 document relevant les incohérences du PPRi

**Réfer :** DEAL/SPRINR n °2018 - 084

Une réunion s'est tenue à l'UPRN le mardi 6 mars 2018 en présence de :

NOM - PRENOM	Fonctions	Mail	Téléphone
Mme RIVIERE Aurélie	Mairie - DGS	riviere.aurelie@saint-andre.re	06 93 93 75 39 02 62 58 83 90
M. BABY Florent	DEAL / SPRINR - chef de l'unité prévention des Risques Naturels	Florent.baby@developpement- durable.gouv.fr	02 62 40 28 49
Mme PACOT-TESTULAT Béatrice	DEAL / SPRINR - Adjointe au chef de l'unité prévention des Risques Naturels	Beatrice.pacot- testulat@developpement- durable.gouv.fr	02 62 40 28 32
Mme GRELLIER Eloise	DEAL/ SPRINR – Vacataire en charge de l'élaboration des cartes d'aléas	eloise.grellier@i-carre.net	

**Démarche de concertation avec le public:**

Depuis le dernier trimestre 2017, suite notamment à la publicité réalisée par la DEAL dans les journaux de l'île (Quotidien et JIR), la mairie recueille les demandes de la population portant sur des ré-examens de zonage au titre du PPRi. À ce jour une vingtaine de personnes ont été reçues par l' élu et le service urbanisme de la mairie. Des fiches et des plans de localisation des demandes ont été établis et seront transmis à la DEAL prochainement.

Affaire suivie par :  
Béatrice PACOT-TESTULAT  
Tél. 02 62 40 28 32  
Beatrice.Pacot-testulat@developpement-durable.gouv.fr

### **Points spécifiques sur les travaux et les études susceptibles d'être disponibles :**

Un document spécifique sur les incohérences du PPRi est joint au présent relevé de décisions. Il faut s'y rapporter pour avoir une vision globale des échanges entre la mairie et la DEAL qui ont eu lieu depuis le mois d'octobre 2017.

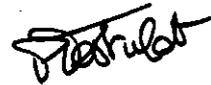
Toutefois on peut souligner que :

- la DEAL rencontre quelques difficultés à récupérer des informations sur les travaux effectués le long des RD 47 et 48 ; Aurélie RIVIERE se rapprochera de Yannick FEVRE du conseil départemental pour les récupérer ;
- la modélisation hydraulique du secteur de Bois Rouge est en cours et sera transmis le plus rapidement possible ;
- les études hydrauliques sur le secteur de la cité de l'Oasis sont en cours et seront transmises à la DEAL une fois terminées ;
- concernant les travaux sur la Ravine Sèche, le bureau d'études missionné par la mairie (Artélia) travaille actuellement sur les relevés topographiques (LIDAR) ; ils seront ensuite transmis à la DEAL ;
- pour le projet de cimetière, une étude géotechnique et environnementale a été commandée par la mairie auprès de SOILPIX. Si le site s'avère concluant, les premières tombes seront installées à partir de 2019 ;
- d'un point de vue général, la mairie transmettra les études ou les informations dont elle dispose qui pourraient être intéressantes pour réviser l'aléa inondation (ZAC Porte des Salazes, lotissement Delmas – photos, épisodes pluvieux de février 2018).

### **Calendrier prévisionnel :**

Les premiers jeux des cartes d'aléas inondation et mouvements de terrain devraient être remis à la mairie courant avril 2018 pour avis.

L'adjointe du responsable de l'unité  
prévention des risques naturels



Béatrice PACOT-TESTULAT

Copies : Mairie de St-André,  
Sous-Préfecture Saint-Benoît,  
BRGM,  
DEAL (SEB, SACOD, UPRN, Antenne Est).

## COMMUNE DE SAINT ANDRÉ

### Révision du PPRI et élaboration du PPR multirisques

Rencontres des 6 et 17 octobre 2017 avec Aurélie RIVIERE  
(DGS de la commune de Saint-André)

**OBJET : retours de la commune sur certaines incohérences du PPRI *en bleu, commentaires DEAL/ BRGM***

#### I – Éléments d'informations de la commune

##### A – Incohérences relevées par la commune

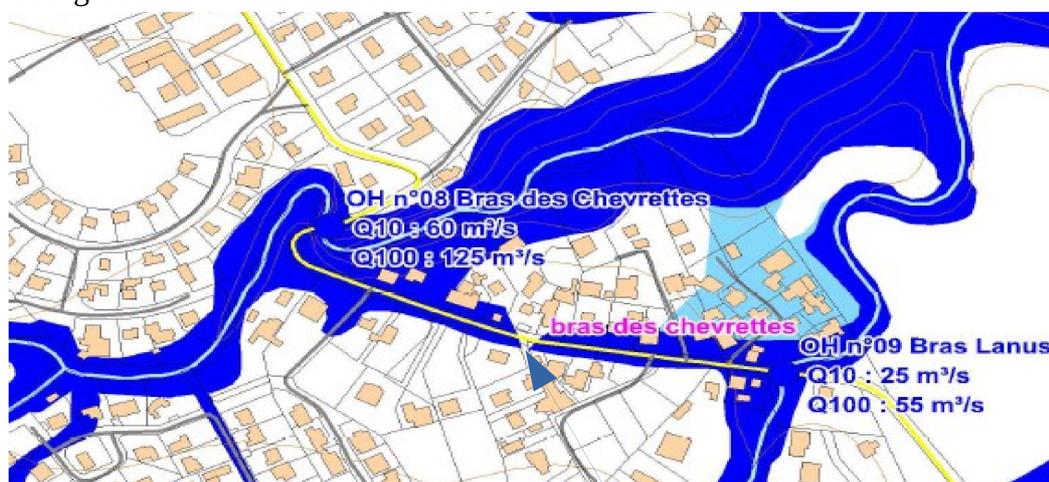
###### Secteur Bras des citronniers :

Un ouvrage en enrochements non liés a été effectué par les services techniques de la mairie il y a quelques années. Il s'agirait de constater sur le terrain si l'aléa inondation peut être supprimé sur le secteur au titre de ces travaux.

###### Bras des Chevrettes :

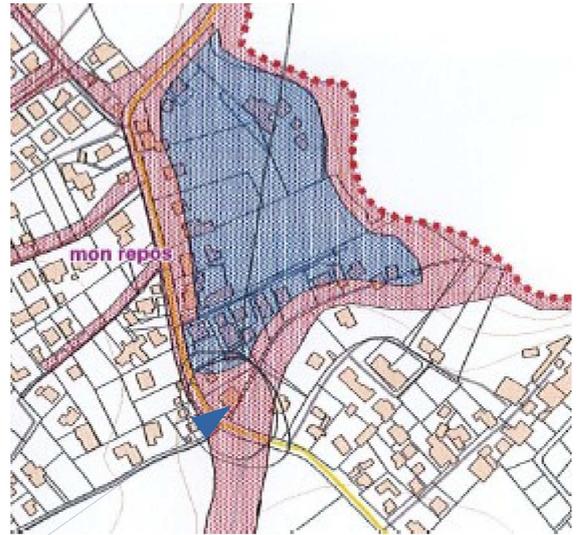
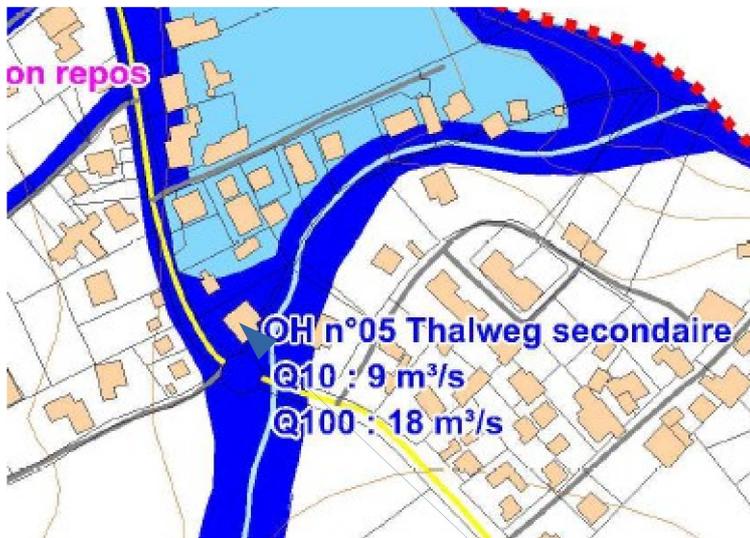
Il y a une incohérence sur l'ouvrage hydraulique n°8, le thalweg est très encaissé (pointe en triangle hors aléas). Il faudrait que le BRGM fasse une visite de terrain sur ce secteur.

Le long de la RD 46 en direction de Bras des chevrettes des travaux ont été effectués.



*L'incohérence sur l'ouvrage n°8 avait déjà été rectifiée, et l'aléa inondation sur le secteur est en cours de modification.*

OH n°5 maison en plein milieu de la zone d'aléa fort inondation. Est-ce confirmé ?



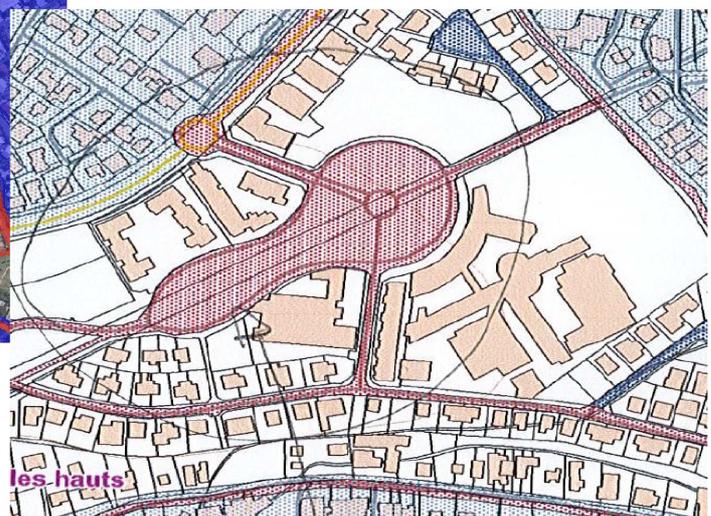
*Le ruissellement pluvial ayant été retiré, la cartographie d'aléa du secteur a été modifiée. Elle est actuellement encore en cours de modification.*

Entre les **OH 4 et 5 au lieu dit Mon repos**, des travaux ont été effectués au niveau de la RD sur le réseau d'eaux pluviales. Cela a-t-il un impact sur l'aléa inondation ?

*Il serait intéressant de disposer des études hydrauliques de ces travaux, afin de savoir si le dimensionnement a été fait pour une durée centennale ou non.*

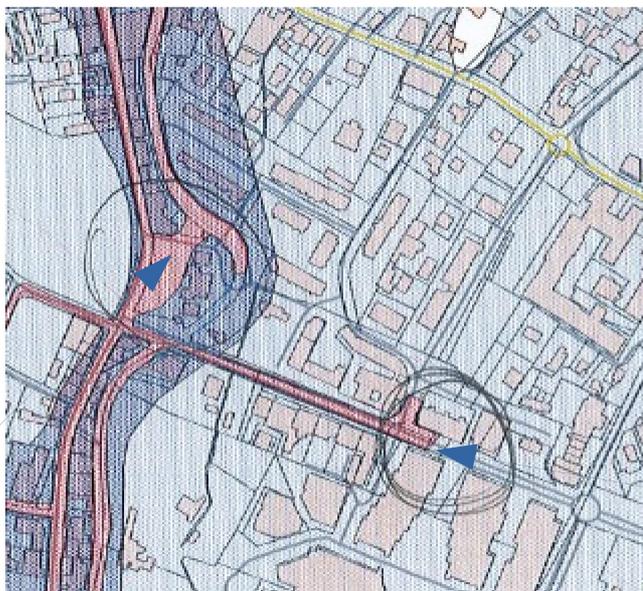
**Secteur Portes des Salazes (carte n°2) :** tout l'espace vert est en zone rouge. Le canal est en espace réservé au PLU. Des travaux ont été effectués sur le secteur de Mille Roches. La zone rouge a-t-elle un sens ? Aurélie RIVIERE transmettra les informations sur les travaux effectués.

*Le secteur correspondant presque uniquement à du ruissellement urbain, la carte d'aléa inondation ne place pas cette zone en aléa fort. Cependant, les études hydrauliques constitueraient un apport intéressant au dossier.*



Le parking de la mairie a été inondé une seule fois. Sur la cartographie du zonage réglementaire, tout le parking est en zone rouge. Pour St André, la ravine sèche devrait servir d'exutoire dans le secteur du centre-ville. Pourquoi toutes les voiries du centre-ville sont-elles identifiées en zone rouge du PPRi ?

*D'après le PGRI de la Grande Rivière Saint-Jean (2009), en cas de crue centennale, deux des ouvrages de la Ravine Sèche dans le centre-ville sont sous-dimensionnés. En cas de débordement à ces niveaux (Pont Minot, Pont de la République et Pont Auguste), les voiries servent d'axes d'écoulement secondaire des eaux, ce qui explique leur zonage en aléa inondation fort.*



Parking  
de la mairie

Passage en souterrain ?

### CARTE N°3

Le long de la RD 47 des travaux pour le recueil des eaux pluviales ont été effectués (se renseigner auprès de Yannick Fevre).

*Documents demandés par mail deux fois. Aurélie RIVIERE relance Yannick FEVRE.*

Secteur de **Grand Canal** : il faudrait vérifier la zone rouge et si le calibrage des deux canaux en amont (Mille Roches et Grand Canal) est suffisant. Deux maisons dans ce secteur sont coupées en 2 par la zone rouge.

*Canal des Milles Roches : le tracé a été corrigé*

*Grand Canal : le zonage autour du Grand Canal est en cours de modifications.*

**Ravine Creuse** : une école et une crèche sont situées en aléa moyen inondation.

*Zone en cours de modifications*



La nouvelle voie d'accès vers le nouveau bâtiment du SDIS mériterait que l'on fasse une visite de terrain.

### ***Zone en cours de modifications***



**Secteur Cambuston :** chemin de l'étang des travaux ont été effectués. La zone rouge est-elle toujours d'actualité. Il faudrait voir sur place.

***Zone à aller voir sur place, mais à priori, il s'agit de ruissellement urbain. Dispose-t-on des études hydrauliques pour ces travaux ?***

**Chemin Lagourgue :** les canaux sont sous-dimensionnés. Le lotissement SATEC est inondé fréquemment (ruissellement urbain ?) cf. carte n°3

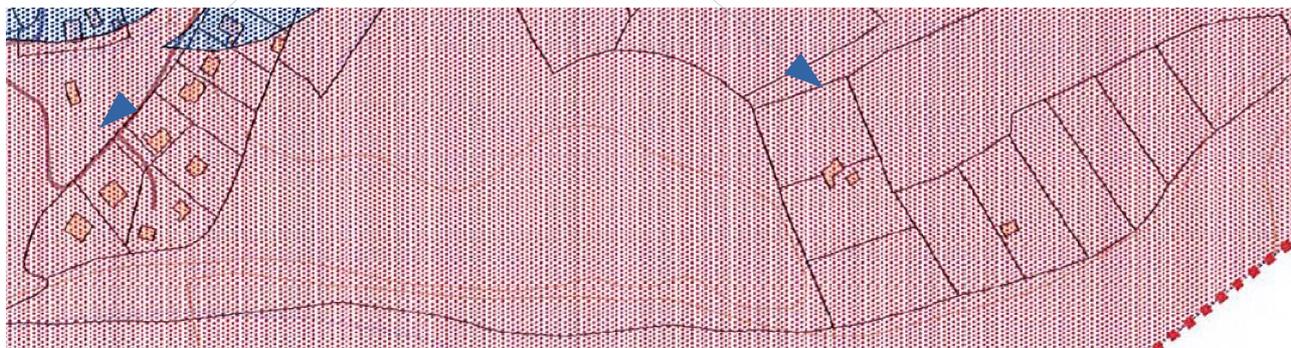
***Une visite sur le terrain a effectivement permis de confirmer un manque de récupération des eaux provenant des champs de canne amont ainsi qu'un dimensionnement insuffisant du réseau de recueil des eaux pluviales. Cependant, il reste encore à estimer si l'aléa est suffisamment important pour être cartographié en tant qu'inondation ou en tant que ruissellement urbain. La mairie dispose-t-elle d'informations supplémentaires sur le secteur ?***

**Lotissement DELMAS :** ce lotissement est situé à Grand Canal. Les travaux d'assainissement ont été effectués mais le lotissement n'est pas raccordé au réseau.

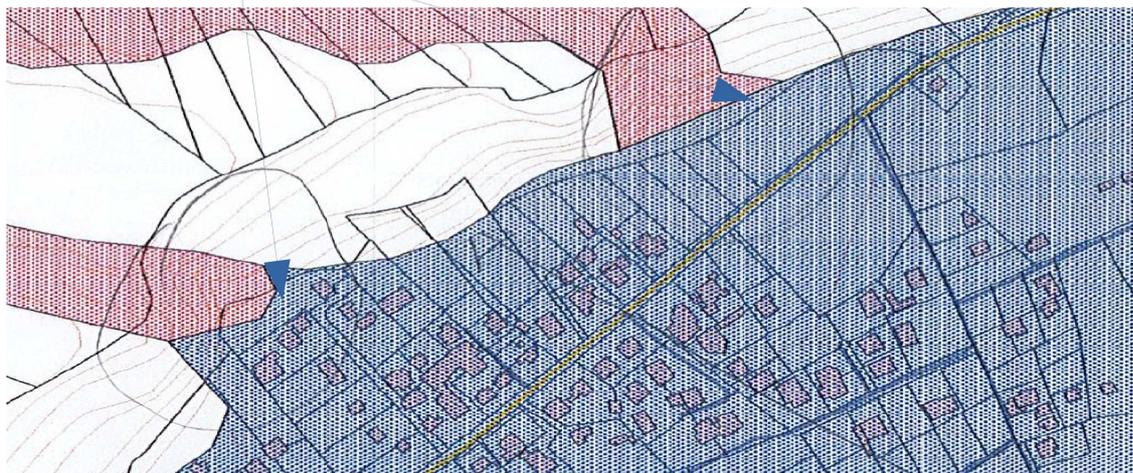
***La mairie dispose-t-elle d'informations supplémentaires sur le secteur ?***

**Rivière du Mât les Bas :** il faudrait vérifier la situation des maisons situées en zone rouge (possibilité ou non de les retirer ou concernées par de l'aléa érosion des berges avec le mouvement de terrain).

***Elles vont à priori être mises hors de l'aléa inondation fort (et encore, ça reste à confirmer), mais seront de toute façon concernées par de l'aléa mouvement de terrain érosion de berges.***



À certains endroits de ce secteur, la zone rouge s'arrête brutalement.



*Il s'agit de thalwegs provenant du plateau de Dioré dont il est difficile de trouver la continuité en bas du rempart. D'autres visites sont nécessaires afin de préciser la cartographie. (Edit : Les visites ont été effectuées et les modifications sont en cours.)*

## **B – Travaux effectués et études hydrauliques à récupérer par la DEAL**

### **Bras des Chevrettes :**

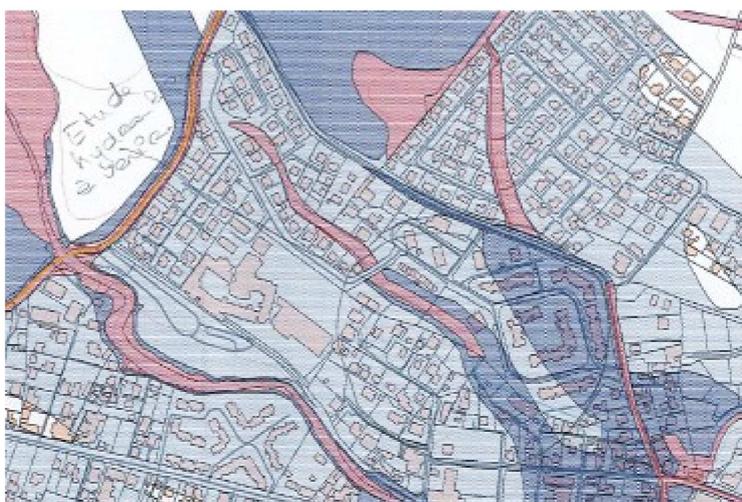
Des travaux sont en cours. Il s'agit de contacter le Conseil Départemental / Direction des Routes – chargé d'opérations Franck LAFOND au 06 92 97 49 41 afin de récupérer les études hydrauliques et de déterminer si les travaux impactent la zone d'inondation du PPRI.

***Demande faite auprès de Franck LAFOND en mars 2018 (secteur erroné – bras Mousseline au lieu de bras des Chevrettes), nouvelle demande faite le 6 mars 2018.***

**RD 48 :** une partie est en zone rouge, des travaux ont été effectués par l'UTR (eaux pluviales et trottoirs). Il faut contacter Yannick FEVRE responsable de l'UTR au 06 92 97 48 68. ***Documents demandés par mail deux fois. Aurélie RIVIERE relance Yannick FEVRE.***

**Secteur de la Cressonnière :** des travaux ont été effectués. (contact Yannick FEVRE). La livraison des travaux sur l'échangeur est prévue pour octobre 2018.

***Documents demandés par mail deux fois. Aurélie RIVIERE relance Yannick FEVRE.***



Cité de l'Oasis

***Étude hydraulique en cours, livraison prévue pour mai 2018 (information de la mairie)***

## II – Éléments d'informations de la DEAL

### A – Concertation avec la population et projets en cours

Un bureau d'études métropolitain a contacté l'UPRN pour le **projet d'agrandissement de la mairie**. Les éléments transmis seront transférés à Aurélie RIVIERE. Il s'agit du bureau d'étude CPO. Ci-dessous les mails sur le sujet

*Vous trouverez ci-joint une planche de présentation de la situation de l'hôtel de ville de Saint-André afin de déterminer si les bâtiments sont dans la zone R1 ou B2.*

*S'il s'avère que l'hôtel de ville est dans la zone la plus contraignante (zone rouge R1), **est-il possible de créer des liaisons fermées entre les différents bâtiments de l'hôtel de ville?***

*Ci-joint également :*

*-Photographie des liaisons ouvertes existantes entre les bâtiments de l'hôtel de ville*

***-Schéma de localisation des liaisons fermées à créer.***

*Cordialement,*

***Fleur Richard***

*Pour répondre à votre demande, je vous informe que le bâtiment de l'hôtel de ville de St André n'est pas concerné par la zone rouge R1. En effet, seules les voiries et le parking de la parcelle AO 219 sont concernées par la zone rouge R1.*

*L'ensemble du bâtiment est lui concerné par de la zone bleue B2. Il convient donc de se référer au règlement de la zone B2 pour déterminer si des liaisons fermées entre les différents bâtiments de l'hôtel de ville seront autorisées.*

*Le règlement de la zone B2 indique, que sont admis :*

*Les travaux d'entretien et de gestion courante des constructions et des installations implantées antérieurement à la publication du présent plan, notamment les aménagements internes, les traitements de façade, la réfection des toitures, à condition que ceux-ci n'augmentent pas le nombre de personnes exposées (augmentation de la capacité d'accueil ou changement d'affectation des locaux), **ni la sensibilité du bâtiment aux risques naturels.***

*Il s'agira de démontrer que les liaisons fermées n'augmentent pas la sensibilité du bâtiment aux risques naturels.*

*Je reste à disposition pour tout renseignement complémentaire. Je mets ce mail de réponse en copie pour les services techniques de la mairie afin de leur permettre d'avoir le même niveau d'information dans le cadre de la révision du PPRI de St André.*

**Groupe CASINO** : à compter de quelle date peut-on prendre en compte les travaux effectués dans le secteur dans le cadre du projet de révision ?

Comme cela a été repris dans le courrier de la sous-préfète de St Benoît aux dirigeants du groupe CASINO, il conviendrait que ceux-ci déroulent un rétro-planning afin de déterminer si une procédure PIIIE est mise à place à quel moment elle arriverait à échéance ? Il s'agirait de déterminer l'intérêt de mener ces procédures de front notamment en terme de délai.

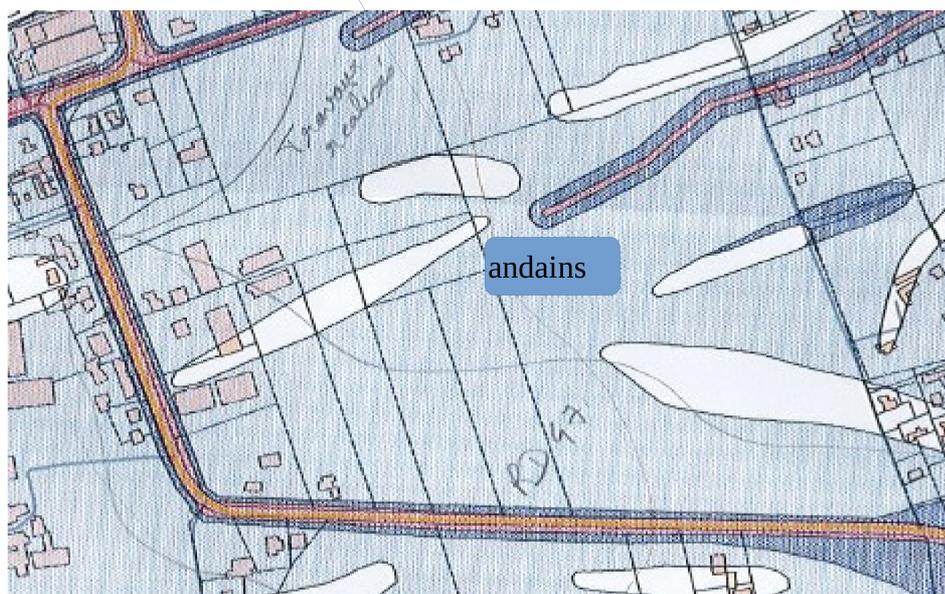
La DEAL recherche le courrier, elle interrogera Michel HOAREAU de l'antenne Est afin de sensibiliser la sous-préfète à l'attente du groupe CASINO d'éléments de réponses. *Courrier signé le 25 octobre par la sous-préfète de St Benoît.*

*Les travaux hydrauliques seront pris en compte une fois qu'ils auront été effectués, sous réserve qu'ils soient cohérents dans leur ensemble.*

## **B – Réponses aux interrogations de la mairie**

Pour la problématique des enlèvements d'andains, il faudrait vérifier quel est le rôle que les andains jouaient en matière de rétention des eaux dans le secteur. Le tableau récapitulatif des parcelles sur lesquelles les andains ont été enlevés sera transmis à Aurélie.

*Dans quasiment tous les cas, l'enlèvement des andains n'est possible que s'ils ne jouent aucun rôle dans la rétention des eaux. A priori, cela n'entraîne donc pas de modification du zonage. (Encore en cours de vérification dans les secteurs concernés)*



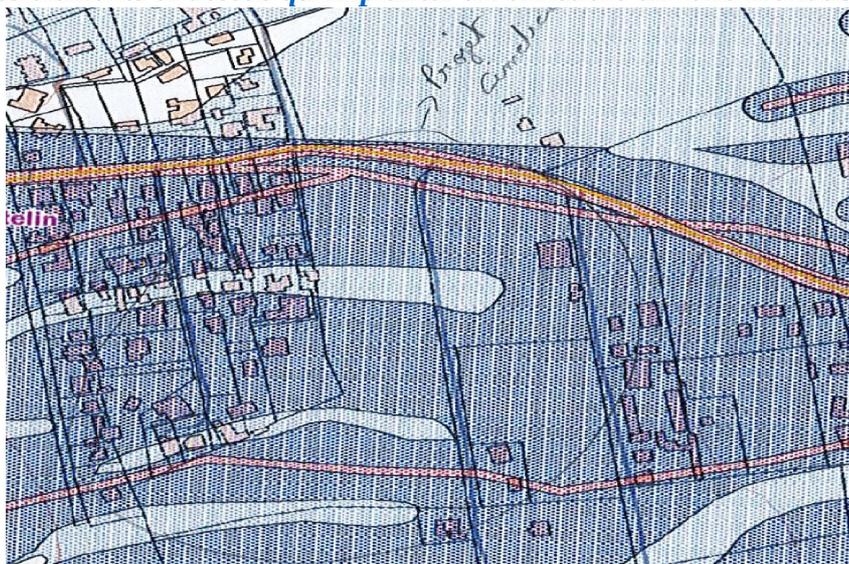
Est-il possible d'implanter un cimetière en zone d'aléa moyen d'inondation ? Cette question va être étudiée de façon plus approfondie par la DEAL.

*Il ressort des recherches effectuées sur Internet qu'implanter un cimetière en zone inondable peut s'avérer délicat pour deux raisons :*

*– la connaissance du risque qu'ont la commune et l'État en matière d'inondation ne peut être ignorée. En effet, le caractère inondable de la zone est connu au travers des études menées ou des phénomènes historiques recensés. L'implantation dans ce type de zones peut conduire la municipalité et le public fréquentant le cimetière à se mettre en danger pour honorer des tombes ou pour accéder au site.*

*– L'article L.2213-9 du code général des collectivités territoriales indique que le maintien de l'ordre et de la décence du cimetière incombe aux pouvoirs de police du maire. Ainsi, si au cours d'une inondation, certains cercueils sont amenés à remonter et à flotter en surface, il incombe*

*au Maire au titre de ses pouvoirs de police de remettre en état les sépultures endommagées.  
Il ressort des éléments ci-dessus qu'implanter un cimetière en zone inondable n'est pas opportun.*



Pour info :

– secteur de Bois Rouge, la mairie a récupéré la modélisation hydraulique d'ARTELIA (comprenant le LIDAR et le relevé topographique jusqu'à la station d'épuration). Elle nous la transmettra.

Le projet sera situé sur un secteur spécifique identifié au PLU en zone 2AUe.

– champ Borne concernant l'étude sur l'aléa côtier, l'ordre de service de démarrage a été signé le 18 septembre 2017. Il y a 4 mois d'études à prévoir.

Concernant l'aléa mouvement de terrain,

– il faudrait s'assurer de la cohérence des aléas entre les communes de Sainte-Suzanne et de Saint-André qui ont en commun la grande Rivière Saint-Jean ;

*C'est prévu.*

#### **Éléments à récupérer auprès de la mairie :**

– études hydrauliques pour les carrières de Dioré et de Menciol. *Les documents sont disponibles à la DEAL et seront pris en compte dans les cartes d'aléas.*

– périmètre ANRU qui englobe une grande partie du centre-ville de Saint-André. *Les couches SIG sont disponibles sur le serveur géomatique de la DEAL. Le périmètre ANRU et PRNRU seront reportés sur la carte des enjeux du projet de PPR par la DEAL.*

#### **Documents à transmettre par la DEAL :**

– projet de règlement PPR multi-risques *transmis à la mairie en mars 2018*

– cartes d'aléa mouvements de terrain de la commune de Sainte-Suzanne (en pdf et en couches SIG)

*En bleu, commentaires DEAL/ BRGM*